

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2020-CC-01-025

**MECENAT DU ROTARY
CLUB A LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES SENLIS
SUD OISE – MAISON
FRANCE SERVICES
ITINERANTE**

**SEANCE
DU 25 FEVRIER 2020**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 35

votants : 42

**DATE DE CONVOCATION :
17 Février 2020**

**SECRETAIRE DE SEANCE :
Marc PLASMANS**

L'an deux mille vingt, le Mardi vingt-cinq Février, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Madame ECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Madame NOUGIER Marie-Hélène (Courteuil) suppléante de Monsieur DUMOULIN François
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoirs :

- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis) pouvoir à Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis) ;
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis) pouvoir à Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) ;
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis) à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant) ;
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis) à Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) ;
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis) à Monsieur Benoît CURTIL (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon) ;
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis) ;

*Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, ~~le(s) conseil(er) communautaire(s) qui~~
suit(vent) :*

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Senlis)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LELEU-DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :

- * Madame NOUGIER Marie-Hélène (Courteuil) suppléante de Monsieur DUMOULIN François

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 35 présents, 13 absents et 7 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

Dans son objectif de servir l'intérêt général, le Rotary Club soutient financièrement des actions locales à vocation sociale.

Pour l'année 2019, le Rotary Club a souhaité soutenir la Communauté de Communes Senlis Sud Oise dans la mise en place d'une Maison France Services itinérante par courriel en date du 22 Février 2019. Cette structure de proximité assurera l'accueil, l'orientation et l'accompagnement du public dans ses démarches notamment via l'outil numérique dans les domaines énumérés dans le bouquet de services : la retraite, l'emploi, le chômage, l'autonomie, le logement, le handicap, la justice, le budget familial, la prévention santé et la formation.

Dès lors, la mise en œuvre de ce projet nécessite l'achat d'un véhicule de type fourgon, Fiat Ducato, défini dans le marché 2019-09.

Le coût total de l'acquisition du véhicule, aménagement compris, s'élève à hauteur de 78 463,61 euros TTC.

Pour ce faire, le Rotary Club souhaite participer à l'acquisition du véhicule à hauteur de 15 000,00 euros.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Communauté de Communes Senlis Sud Oise souhaite développer une démarche de mécénat pour dégager des financements complémentaires dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint,

Considérant l'intérêt pour la Communauté de Communes Senlis Sud Oise de faire participer les entreprises et les particuliers aux projets de l'EPCI.

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 31 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 11 « ABSTENTION » de Mesdames LOISELEUR et son pouvoir Monsieur PRUCHE, MIFSUD, PALIN SAINTE AGATHE, ROBERT et SIBILLE et son pouvoir Monsieur DEROODE, Messieurs CURTIL, DELLOYE, GUEDRAS et L'HELGOUALC'H, les membres du Conseil Communautaire :

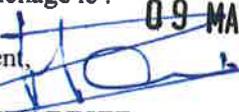
- **AUTORISENT** Monsieur le président à accepter, signer une convention et communiquer sur le don du Rotary Club.

Envoyé en préfecture le 09/03/2020
Reçu en préfecture le 09/03/2020
Affiché le **09 MARS 2020**
ID : 060-200066975-20200225-DEL2020CC01025-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : **09 MARS 2020**
Et de l'affichage le : **09 MARS 2020**
Le Président, 
Philippe **CHARRIER**



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **09 MARS 2020**

Le Président,
Philippe **CHARRIER**

